

Fête des mares

Communiqué du 8 avril 2016

Organisez une manifestation dans le cadre de la Fête des mares du 30 mai au 5 juin 2016

Nous vous proposons de participer à la Fête des mares et ainsi rejoindre le réseau des acteurs impliqués dans cette dynamique en organisant une manifestation entre le 30 mai et le 5 juin 2016.

Labelliser votre manifestation «Fête des mares» vous permettra de bénéficier des outils de communication mis à disposition par la coordination nationale (affiches, flyers, etc.). Votre événement sera ainsi inscrit dans la programmation officielle.



Labellisez votre événement sur [www.zones-humides.eaufrance.fr/fête-des-mares](http://www.zones-humides.eaufrance.fr/fete-des-mares)

Faites le avant le 6 mai pour apparaître dans les programmes !



© SNPN



© SNPN

Un événement coordonné par la **Société nationale de protection de la nature** (SNPN) avec l'appui du **Pôle-relais « mares, zones humides intérieures et vallées alluviales »** (porté par l'AFEPTB)

Organiser un événement annuel dédié aux mares est l'occasion de mieux les faire connaître et de sensibiliser le grand public à l'intérêt de les préserver.

Ainsi, **tous les ans** durant la première semaine de juin, la **Fête des mares** propose de nombreux événements sur l'ensemble du territoire national : des sorties nature, des expositions, des conférences, des chantiers, des journées techniques, des inventaires, etc.

Plus d'informations sur le portail de la Fête des mares : <http://www.snpn.com/spip.php?rubrique234>.

Société nationale de protection de la nature
Elodie Seguin - Tél. 01 43 20 15 39 - snpn@wanadoo.fr

Pôle-Relais Mares, Zones humides intérieures et vallées alluviales
Florence Thinzilal - Tél. 01 43 40 50 30 - florence.thinzilal@eptb.asso.fr

